



EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica
Sekretariat/Secrétariat Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern, Telefon 031 - 46 83 13	

Monsieur
René Felber
Conseiller Fédéral
DFAE
3003 Berne

- 6. Mai 1991

Berne, le 2 mai 1991
682.2/91 - PL/mcr

43e session de la CONFEMEN

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint le rapport de la délégation suisse à la 43e session de la CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant en commun l'usage du français) qui s'est tenue à Djibouti en mars dernier.

Cette conférence a revêtu une importance particulière puisque, d'une part, la Suisse, grâce à une étroite collaboration entre le Service de la Francophonie du DFAE, la DDA et la CDIP-CH, y a annoncé son adhésion à partir de 1992 et que, d'autre part, la CONFEMEN y a pris un certain nombre de décisions majeures : révision de ses statuts, réorientation de ses activités autour de quatre axes prioritaires parmi lesquels figure un nouveau projet d'évaluation des systèmes éducatifs nationaux, création d'un fonds commun de financement des programmes de coopération et mise au point d'un plan global "Education/formation" à l'intention du prochain Sommet de la Francophonie. Ces nouvelles orientations correspondent bien à la politique de coopération que notre pays entend promouvoir et nous avons pu prendre, à Djibouti, une part active aux discussions et aux décisions.

En vous souhaitant bonne réception de ce rapport, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations les meilleures.

Jean Cavadini
Président de la CDIP-CH
Chef de la délégation suisse
à la CONFEMEN



CONFEMEN

Conférence des ministres de l'éducation des pays
ayant en commun l'usage du français

43e session

DJIBOUTI - 13 et 14 mars 1991

Rapport de la délégation suisse

I. INTRODUCTION

La CONFEMEN (Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant en commun l'usage du français) s'est réunie, pour sa 43e session, à Djibouti, les 13 et 14 mars 1991. Elle a été précédée d'une réunion des correspondants nationaux et la Suisse, présente formellement comme observateur, y a annoncé son adhésion à part entière dès 1992.

Participants

Les pays et organismes suivants y étaient représentés :

- Communauté française de Belgique, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau Brunswick, Canada-Ontario, Canada-Québec, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée-Konakry, Luxembourg, Madagascar, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.
- Observateurs : Suisse, Bulgarie
- Organismes : Agence de coopération culturelle et technique, Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur, UNESCO.

Délégation suisse :

Elle était composée de :

- M. Jean Cavadini, conseiller d'Etat, président de la CDIP
- M. Jean-François Kammer, chef du service de la Francophonie, DFAE
- M. Jean-Robert Moret, adjoint scientifique à la DDA, DFAE
- M. Pierre Luisoni, délégué de la CDIP aux relations internationales

II. DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Réunion des correspondants nationaux

Précédant immédiatement la réunion ministérielle, la réunion des correspondants nationaux a été particulièrement chargée à Djibouti. En effet, en plus de la préparation immédiate de la conférence (rapport de la commission financière, examen et mise au point des projets de coopération), les correspondants nationaux ont procédé à une révision des statuts (de manière à faciliter la conclusion d'un accord de siège avec le Sénégal); ils ont précisé les conditions de création d'un fonds commun; ils ont également examiné et mis au point le nouveau grand projet d'évaluation des systèmes éducatifs, proposé et financé dans sa phase initiale par la France; enfin, ils ont discuté un projet de proposition à transmettre au Comité préparatoire du Sommet de Paris pour un meilleur ancrage et un rôle nouveau à conférer à la CONFEMEN dans la préparation et le suivi des décisions politiques des Sommets; dans cette perspective, la CONFEMEN devrait être reconnue comme un organe privilégié de proposition et de programmation du secteur éducation/formation des Sommets.

La liste des projets de coopération retenus à Djibouti figure à l' *Annexe 1*.

Réunion ministérielle

Ouverte officiellement par le Premier Ministre de Djibouti, Monsieur Barkat Gourad Hamadou, la CONFEMEN a siégé durant deux journées.

Les points forts de son ordre du jour ont été :

- l'adhésion de la Suisse
- la création effective d'un fonds multilatéral commun
- le débat sur le projet d'évaluation des systèmes éducatifs
- la décision d'élaborer un "plan d'action Education" à transmettre au Sommet de Paris.

Adhésion de la Suisse

Grâce à une collaboration étroite entre la DDA, le service de la Francophonie du DFAE et la CDIP-CH, le rapprochement entamé à Bamako a pu être concrétisé à Djibouti. La Suisse a ainsi pu proposer son adhésion à part entière à la CONFEMEN, à partir de 1992, ce que la conférence a accepté par acclamations. On trouvera à l'*Annexe 2* le texte de l'intervention du chef de la délégation suisse.

Création d'un fonds multilatéral commun pour le financement des projets

La décision de principe prise à Bamako est devenue, non sans une certaine surprise, effective à Djibouti. La Suisse a pu jouer un rôle important en la matière (cf ci-dessous). On trouvera à l'*Annexe 3* l'intervention suisse; la conférence a par ailleurs accepté notre proposition d'une évaluation de l'impact réel des projets mis en route dans les divers pays.

Evaluation des politiques nationales d'éducation au sein de la CONFEMEN

La proposition faite par M. Lionel Jospin à Bamako de donner à la CONFEMEN une orientation plus substantielle en mettant sur pied un nouveau grand projet d'évaluation des systèmes éducatifs a pu être concrétisée et adoptée à Djibouti. Préparé et mis au point par un comité ad hoc, le projet a été discuté lors de deux réunions des correspondants nationaux et une réunion d'experts en a avalisé la démarche scientifique. La première phase, financée par la France, va démarrer puisque les ministres ont adopté le projet et ont même décidé d'en faire un nouvel axe prioritaire de l'activité de la CONFEMEN, ce qui assure à la fois sa viabilité à moyen terme et son financement par le fonds commun. Au cours du débat, le chef de la délégation suisse, en référence au récent examen de la politique d'éducation en Suisse par l'OCDE, a pu faire part de l'intérêt que représente un tel examen pour les autorités politiques : il permet au pays lui-même de mieux connaître son fonctionnement réel, de disposer des données relativement objectives que peut fournir un "regard extérieur", de soutenir les impulsions à des politiques nationales déjà "en germe"; de toute manière, ce sont les responsables politiques nationaux qui décident, en fin de compte, des orientations à prendre mais ils ont l'avantage de disposer d'outils de décision fournis par l'évaluation. Nous avons, d'autre part, souligné l'importance, pour

l'avenir et la crédibilité de la CONFEMEN elle-même, de mettre en route un tel projet.

"Plan d'action Education" pour le prochain Sommet de la Francophonie.

La perspective du prochain Sommet de Paris ainsi que l'orientation prioritaire donnée, à Dakar, au secteur de l'éducation/formation au sein de la Francophonie et la nécessité d'oeuvrer en étroite concertation avec les autres agences francophones et les organismes internationaux ont incité la CONFEMEN à entreprendre auprès des Sommets une démarche visant à faire reconnaître de manière tout-à-fait explicite le rôle prépondérant qu'elle doit et peut jouer en matière d'éducation. L'identité que lui confèrent son origine (la plus ancienne institution francophone), sa légitimité (conférence ministérielle) et son réseau de compétences (systèmes d'éducation des pays membres) doit être formellement reconnue et une coopération plus étroite institutionnalisée avec l'ACCT, par ailleurs principal exécuteur des décisions des Sommets.

Les ministres ont donc décidé de proposer au prochain Sommet un plan d'action global pour l'éducation; celui-ci sera préparé par un comité ad hoc (dont la Suisse fait partie) et entériné par une réunion extraordinaire du Bureau.

III. BILAN GÉNÉRAL

1. Tous les participants à la conférence de Djibouti reconnaissaient que la 43e session avait été très positive. Parvenue à un tournant de son histoire, la CONFEMEN se devait absolument de se renouveler, de se consolider et de s'affirmer. Elle l'a fait et son avenir semble bien assuré. En renforçant ses assises institutionnelles, en se plaçant résolument dans la dynamique des Sommets et en réorientant ses activités autour de quatre priorités - enseignement du français, réalisation de matériel didactique, formation des personnels de l'éducation, évaluation des politiques éducatives nationales - elle peut devenir, en collaboration avec l'ACCT, une instance privilégiée de proposition et de mise en oeuvre des projets des Sommets.
2. De nombreux participants, tant du Nord que du Sud, nous ont dit également à quel point l'adhésion de la Suisse, à ce moment crucial, avait été déterminante pour appuyer les nouvelles orientations; ils ont souligné également que, outre son engagement financier substantiel bienvenu, la Suisse allait apporter beaucoup à la CONFEMEN en matière d'expérience et de réflexion. Nous nous permettons de citer ici un extrait de la lettre que M. Mohamed Fadel Dia, Secrétaire général de la CONFEMEN nous a fait parvenir il y a quelques semaines : *"L'adhésion de la Suisse à la CONFEMEN constitue l'un des événements majeurs de la 43e session ministérielle de notre institution et votre présence ainsi que celle de vos collaborateurs a contribué à enrichir les débats de cette exceptionnelle rencontre. C'est donc avec beaucoup d'espoir que je salue l'entrée de votre pays dans la CONFEMEN, convaincu qu'elle se traduira par un renforcement de nos moyens mais aussi par un souci plus marqué aux actions concrètes, réalistes et efficaces."*

3. Le rôle joué par la Suisse a Djibouti a été particulièrement intéressant et positif. Nouveaux venus - donc sans arrière-pensées ni tradition à défendre - nous avons pu contribuer à la prise de décisions parfois délicates sur des questions importantes. C'est ainsi, par exemple, que notre soutien au fonds commun et à sa "philosophie" a incité la France à s'y engager, alors qu'elle était assez réticente; de même, en soutenant le projet français d'évaluation des systèmes éducatifs - jugé tout-à-fait intéressant par la DDA- nous avons amené le Canada - un peu sceptique - à s'y engager aussi; notre contribution substantielle (150'000 FS) aux programmes a amené la Belgique, jusque-là très timide dans son financement, à "faire aussi bien"; enfin, sur le plan institutionnel, en apportant notre appui au projet de plan d'action à transmettre aux Sommets, nous nous sommes retrouvés en parfaite harmonie avec l'ensemble des Etats membres.
4. Un autre acquis important de la conférence a été l'acceptation de la proposition suisse visant à introduire, dans les projets, une évaluation de l'impact réel des actions entreprises sur les systèmes éducatifs nationaux.
5. L'adhésion de la Suisse à la CONFEMEN se situe dans une logique naturelle : membres à part entière des Sommets et participant à l'ensemble des conférences ministérielles de l'éducation organisées par les autres organisations internationales, nous ne pouvions pas poursuivre plus longtemps notre "Alleingang". La solution trouvée d'un engagement commun de la DDA, du service de la Francophonie et de la CDIP-CH s'avérera sans doute efficace, sans aucune lourdeur bureaucratique.
6. Il nous restera à asseoir notre engagement à moyen terme, à le renforcer sans doute dans certains domaines (en prenant en charge des réunions) et à le diversifier, par exemple en mettant à disposition de certains projets l'un ou l'autre expert qui pourrait être détaché par son canton ou son école.



Jean Cavadini
Président de la CDIP

Annexe 1

Liste des projets de coopération retenus à Djibouti**ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS**

- 91 - B - 01 Finalisation de l'étude sur les besoins langagiers
- 91 - B - 02 Elaboration des projets de programmes de français langue seconde
- 91 - B - 03 Réunion de décideurs pour leur engagement à utiliser les manuels

FORMATION DES PERSONNELS EDUCATIFS

- 91 - E - 01 Elaboration d'un guide pour directeurs d'établissement scolaire
- 91 - E - 02 Perfectionnement des cadres admin/pédagog. en Haïti
- 91 - E - 03 Perfectionnement des formateurs et chefs d'établissement scolaire

EDITION DE MATERIEL DIDACTIQUE

- 91 - F - 01 Guide méthodologique d'organisation des grands groupes
- 91 - G - 02 Livres du maître pour les sciences d'observation
- 91 - G - 03 Guide méthodologique pour les rédacteurs de manuels scolaires
- 91 - G - 05 Manuels communs pour l'enseignement des maths à l'école primaire

- PROJET D'ANALYSE DES SYSTEMES EDUCATIFS

- Comité ad hoc de préparation du Plan d'action à proposer au Sommet de Paris

Tous ces projets ont trouvé un financement par le nouveau fonds commun

Les projets relatifs au rôle des systèmes éducatifs dans la promotion de la femme (éducation à la vie familiale) ont trouvé un financement particulier (Canada-Québec en particulier)

Annexe 2

1. Intervention de M. Jean Cavadini, président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Monsieur le Président de la CONFEMEN,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Nous voudrions vous faire part tout d'abord de la joie que nous éprouvons à nous retrouver parmi vous, à Djibouti, quelque huit mois après notre première rencontre à Bamako. Merci à vous, Monsieur le Président, Monsieur le ministre de l'éducation de la République de Djibouti, de votre aimable invitation et merci au peuple djiboutien de son chaleureux accueil.

Monsieur le Président,

Nous vous avons fait part, l'an dernier à Bamako, de nos dispositions positives envers cette forme de coopération Nord/Sud, originale et prometteuse, que représente la CONFEMEN. Nous vous avons dit également que nous ferions le bilan de notre mission exploratoire et que nous chercherions, en Suisse, les voies et moyens d'un rapprochement plus concret.

Nous sommes en mesure, aujourd'hui, de franchir le pas qui sépare un observateur d'un membre à part entière et nous avons le plaisir de vous proposer ici l'adhésion de la Suisse à la CONFEMEN.

Conformément aux règles qui régissent la Conférence, notre contribution financière au budget de fonctionnement prendra effet au 1er janvier 1992 et elle sera égale à celle de la Communauté française de Belgique ou du Nouveau-Brunswick, soit environ 7 % du budget total.

Quant à notre contribution au financement des programmes, nous l'avons souhaitée plus substantielle - et moins conforme à notre taille de petit pays dont 1/5 seulement est francophone - et nous vous en ferons part le moment venu.

La CONFEMEN est une institution originale de coopération puisqu'elle remplit à la fois le rôle de forum sur les politiques d'éducation des pays ayant en commun l'usage du français, le rôle de concepteur d'opérations multilatérales et celui de réalisateur de projets.

Vous me permettez d'évoquer ici brièvement cinq points auxquels nous tenons particulièrement:

- 1) **L'insertion de nos travaux dans la dynamique des sommets de la Francophonie, seule à même d'éviter tout parallélisme des actions, toute**

dispersion des forces entre des acteurs qui visent les mêmes buts et seule à même d'assurer la cohérence des engagements;

- 2) le rôle privilégié que doit jouer la CONFEMEN comme **coordinateur des politiques nationales** autour des trois grands axes que constituent l'enseignement du français, la formation des personnels de l'éducation et la réalisation de matériel didactique;
- 3) **le rôle nouveau et novateur que la CONFEMEN devrait jouer**, grâce à l'initiative de France, en matière d'évaluation des systèmes éducatifs. La CONFEMEN prouve par là qu'elle a su saisir l'occasion d'élargir et de réorienter ses objectifs prioritaires, apportant ainsi une contribution originale et chargée d'espoir au suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien l'an dernier;
- 4) **la multilatéralité du financement** des activités de la CONFEMEN, gage d'une solidarité véritable et qui se concrétise par la création du fonds commun de financement des projets;
- 5) enfin, nous voudrions exprimer notre préoccupation quant à **l'impact réel des projets de la CONFEMEN**, dans les pays où ils sont mis en oeuvre et quant à leur influence sur les politiques nationales d'éducation. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Suisse entre à la CONFEMEN au moment important où celle-ci amorce un virage difficile mais nécessaire, qui l'amène à reformuler ses orientations. Cette démarche lui permettra de mieux assurer ses assises et son efficacité.

C'est sans doute, pour nous, un moment favorable et nous sommes prêts, avec vous, à négocier au mieux ce nouveau virage. Il s'agit avant tout d'éviter le dérapage, voire l'accident. Le seul moyen d'y parvenir - pour rester dans le domaine automobile - consiste à accélérer dans ce même virage. Nous sommes prêts à nous engager plus vivement avec vous et nous vous remercions de votre attention.

Annexe 3

2. Intervention suisse sur le programme et le financement

Monsieur le Président,

La Suisse a décidé de s'engager de façon relativement substantielle pour le financement des projets prioritaires de la CONFEMEN en mettant à disposition pour cette intersession, le montant de 150'000 francs suisses (soit environ 30'000'000 de FCFA). Pour des raisons administratives et budgétaires internes, nous procéderons à ce versement au début de l'année 1992.

Nous avons choisi d'investir la totalité de ce montant dans le fonds commun créé à Bamako, montrant par là l'importance que nous accordons, d'une part, au caractère franchement multilatéral du financement de la CONFEMEN et, d'autre part, à la possibilité ainsi offerte à l'ensemble des pays membres de manifester leur solidarité en contribuant, même modestement, aux projets retenus en commun. Il s'agit non seulement de renforcer, quantitativement, les moyens à disposition mais aussi, qualitativement, de garantir une meilleure implication des Etats dans le choix, la réalisation et l'évaluation des activités mises en oeuvre.

Pour ce qui concerne l'évaluation, vous nous permettrez de revenir à un point évoqué tout-à-l'heure: celui de l'impact des projets dans les divers pays.

L'objectif fondamental de la CONFEMEN, qui est de soutenir des projets d'éducation à caractère multilatéral et régional ne se réalise pas sans risques ni sans problèmes.

Au nombre de ceux-ci on relève en particulier celui que pose l'articulation entre les projets de la CONFEMEN et leur implantation dans les politiques éducatives nationales. En d'autres termes, se trouve posé le problème de l'impact réel de nos projets dans les pays.

En parcourant les avant-projets de coopération pour l'intersession 1991-92, nous avons constaté que la CONFEMEN ne s'est pas donné les moyens d'évaluer cet impact sur les systèmes éducatifs des pays. Or, l'ancrage des projets de la CONFEMEN dans les politiques nationales nous apparaît comme une nécessité primordiale.

Nous pensons qu'une démarche d'évaluation offrirait à la CONFEMEN la possibilité de collecter une somme d'informations précieuses, qui lui permettrait, par la suite, de mieux définir ses projets.

Une telle évaluation apporterait des réponses à des questions telles que celles-ci:

- Est-ce que les projets ont pu prendre réellement forme dans les pays concernés?
- Les projets se sont-ils déroulés à la satisfaction des responsables nationaux, ont-ils correspondu aux objectifs définis?
- Quels sont les problèmes qui ont surgi lors de leur exécution?
- Quels enseignements pouvons-nous tirer, au plan national comme à celui de la CONFEMEN, pour la réalisation d'actions futures?

Ces questions et leurs réponses sont autant de façons de tirer les leçons de notre expérience, pour agir avec plus d'efficacité.

Venons-en à une proposition concrète.

Nous souhaitons que cette session de la CONFEMEN adopte le principe de cette évaluation d'impact sur les politiques nationales.

La mise en oeuvre pourrait intervenir à partir de la prochaine session de la CONFEMEN. D'ici là, la demande pourrait être faite au Secrétariat technique permanent de proposer une procédure allant dans ce sens. La Suisse est prête, si nécessaire, à apporter son appui à ce travail.

De notre point de vue, cette évaluation pourrait porter, par exemple, sur un projet par année. Elle devrait, d'autre part, être possible sans investissements trop lourds et l'on pourrait imaginer, par exemple, qu'une affectation de 3 à 5 % du budget total des projets serait suffisante pour mener à bien l'opération.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la proposition que nous souhaitons soumettre à votre appréciation.

Auftrag an:

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Sekr. Dpt Chef | <input type="checkbox"/> GS | <input type="checkbox"/> Pol. Sekretariat |
| <input type="checkbox"/> PD | <input checked="" type="checkbox"/> PA I | <input type="checkbox"/> FWD |
| <input type="checkbox"/> DVA | <input type="checkbox"/> PA II | <input type="checkbox"/> ASD |
| <input type="checkbox"/> DIO | <input type="checkbox"/> Kons. Schutz | <input type="checkbox"/> Registratur |
| <input type="checkbox"/> DV | <input type="checkbox"/> Presse- u. Inf. | <input type="checkbox"/> _____ |
| <input type="checkbox"/> DEH | <input type="checkbox"/> Protokoll | <input type="checkbox"/> _____ |

Einsender: Schweiz. Konferenz der kant. Erziehungsdirektoren
B e r n

Eingang: 6.5.91

Ausgang: 14.05.91

Betrifft: Rapport de la délégation suisse à la 43e session de la CONFEMEN. Bf. vom 2.5.91

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> zur Erledigung + Kopie-zustellung | <input type="checkbox"/> bitte besprechen |
| <input type="checkbox"/> zur Abklärung | <input type="checkbox"/> gemäss Besprechung |
| <input type="checkbox"/> zum Mitbericht | <input type="checkbox"/> bitte Antwortschreiben vorbereiten |
| <input type="checkbox"/> zur Stellungnahme | <input type="checkbox"/> zur Unterschrift |
| <input type="checkbox"/> zur Kenntnis | <input type="checkbox"/> zur Genehmigung |
| <input type="checkbox"/> bitte zurückgeben | <input type="checkbox"/> _____ |
| <input type="checkbox"/> mit Dank zurück | <input type="checkbox"/> _____ |

Auftraggeber: Generalsekretariat EDA

Visum: *[Signature]*

Reg.-Stempel

an	S/N	U/P				a/a
Datum	15.4.					
Visa	U	U				U
EDA		14. Mai 1991				
Ref.		p. B. 73, F. O. 1.15)				

Termin: _____ Erledigt am: 3-6.

Besondere Bemerkungen:

Kopie ging an: